



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

voirie

Question écrite n° 39452

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les graves difficultés, notamment financières, dans les communes ayant un sous-sol particulièrement miné par des carrières, des souterrains ou une géologie composée de gypse très soluble. Ces communes sont souvent l'objet sur leur voirie d'apparition de fontis, de « flashs » d'affaissement de chaussée, voire de véritables effondrements qui entraînent souvent des dépenses de réparations particulièrement importantes pour leurs finances locales. Cette typologie particulière due à une géologie très problématique présente un véritable problème pour ces collectivités, notamment dans le contexte financier particulier que connaissent actuellement de nombreuses collectivités locales. Il paraît donc souhaitable qu'un concours financier exceptionnel de l'État puisse leur être apporté, pour aider à faire face à ce qui constitue un véritable handicap. Il lui demande donc sa position face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39452

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 janvier 2009, page 199

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)